



Innocuité des gants

Objectif

Le port des gants de protection ne doivent pas nuire à la santé ni à l'hygiène de l'utilisateur. Les matériaux ne doivent donc pas libérer de substances connues pour être toxiques, cancérigènes, mutagènes, allergéniques, reprotoxiques, corrosives, sensibilisantes ou irritantes.

Principe

- Cuir : chrome VI < 3,0 mg/kg.
- Matériaux métalliques : rejet nickel < 0,5 µg/cm² par semaine.
- Tout matériau : 3,5 ?pH ? 9,5.
- Colorants azoïques : ND.
- PU : DMFa < 1000 mg/kg (0,1% en poids).
- Caoutchouc et matières plastiques : HAP < 1 mg/kg (voir liste tableau 1 de la norme).

Type : [Analyse chimique](#)

Norme : [EN ISO 21420 § 4.2](#)

Produit : [Gant](#)

Critère : [EPI](#)

Dernière modification le 20/05/2025